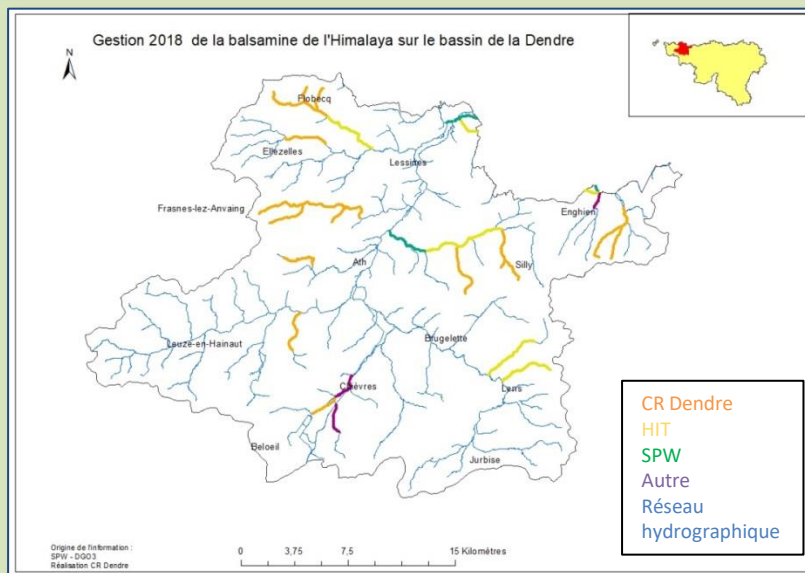


Gestion des plantes exotiques envahissantes

Cette année encore, la cellule de coordination du Contrat de Rivière Dendre a mené des actions de gestion des plantes exotiques envahissantes le long des cours d'eau du bassin. Découvrez les résultats obtenus, apprenez-en plus sur les plantes invasives et les gestes à adopter.

En continuité des efforts fournis les années précédentes, plusieurs journées de gestion de populations de berce du Caucase, de balsamine de l'Himalaya et de myriophylle du Brésil ont été menées cet été 2018 par le Contrat de Rivière Dendre. Ces gestions ont été réalisées en concertation et en collaboration avec différents gestionnaires de cours d'eau (SPW, HIT et VMM), ainsi qu'avec différents partenaires locaux (associations, PCDN de Chièvres, services environnement).



En 2018, la cellule de coordination du CR Dendre a géré **44,5 km de cours d'eau** sur le bassin de la Dendre (+ 33 km gérés par le SPW et le HIT). Le CR Dendre a consacré **227 heures*hommes** pour la gestion. Retrouvez le rapport détaillé sur notre site internet:

<https://contratrivieredendre.be/publications/comptes-rendus/>



Balsamine de l'Himalaya

D'une manière générale, nous constatons une forte diminution des populations de balsamines, voire une éradication complète dans les zones gérées par le CR Dendre. Les efforts fournis les années précédentes sont donc encourageants.

Berce du Caucase

En tant que structure de coordination locale, le CR Dendre est intervenu en soutien au SPW, au HIT et aux communes dans la mise en œuvre du plan d'actions visant à limiter l'expansion et à réduire les populations de la berce du Caucase.

Certaines populations sur le bassin ont nécessité plusieurs interventions. Tandis que d'autres peuvent être considérées comme éradiquées. Toutefois, la cellule de coordination effectue des passages de contrôle.

Myriophylle du Brésil

A la suite de la gestion réalisée en 2016 et en 2017 sur une mare privée à Bois-de-Lessines, la cellule de coordination a effectué une intervention cette année (3,5 heures*hommes). Nous constatons une très forte diminution de la population. Les gestions semblent rapidement efficaces.

Portrait robot des plantes exotiques envahissantes

Aquatiques ou terrestres, introduites dans les jardins pour leurs caractéristiques ornementales ou encore pour l'agrément et l'oxygénation de pièces d'eau, de nombreuses plantes envahissent la nature au détriment de la flore indigène. Elles occasionnent des dommages écologiques, économiques et sanitaires.

Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite après les années 1500, par l'homme, en dehors de son aire de répartition. Elle possède de grandes facultés de dispersion. En voici quelques exemples.

Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera)

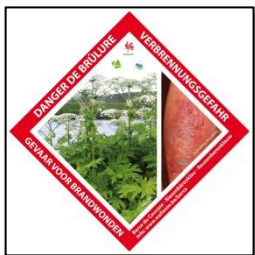
La balsamine de l'Himalaya mesure entre 1 et 2,5 mètres de haut. Ses fleurs sont de couleur pourpre à blanc. La tige est rougeâtre. Elle produit jusqu'à 800 graines. Ces dernières peuvent rester viables dans le sol durant 3 ans. Cette plante annuelle envahit les berges des cours d'eau. Elle les laisse à nu durant la période hivernale. De plus, elle dispose d'un système racinaire peu développé favorisant ainsi l'érosion des berges! La meilleure technique pour s'en débarrasser est l'arrachage manuel des plants.



Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)

La berce du Caucase fait partie de la famille des ombellifères. Sa taille peut atteindre 2 à 4 mètres. Ses fleurs blanches composées de plus de 50 rayons constituent l'ombelle. Elle se caractérise par des feuilles de grande dimension, profondément dentées et des tiges tachetées de pourpre.

Attention, la berce du Caucase est une espèce dangereuse. Sa sève contient des substances chimiques qui, au contact de la peau et en présence de lumière, provoquent de graves brûlures. La technique recommandée est la coupe de la racine à 15-20 cm sous la surface du sol. Pour toute intervention, il est impératif de s'équiper d'une combinaison de protection, de gants et d'une visière afin de se prémunir des projections de sève. **Si vous constatez la présence de berce du Caucase, veuillez en avertir le Contrat Rivière Dendre (crdendre@gmail.com).**



Myriophylle du Brésil (Myriophyllum aquaticum)

Le myriophylle est vendu comme plante oxygénante pour les pièces d'eau. Mais il est capable de former des herbiers denses. Il altère alors le fonctionnement des milieux aquatiques colonisés. En effet, il intercepte la lumière et réduit la disponibilité en oxygène. Une plante oxygénante devenue asphyxiante! La lutte contre les espèces invasives aquatiques se fait par arrachage manuel ou mécanique en évitant la dispersion des fragments.





Renouée du Japon (Fallopia japonica)

La renouée du Japon possède des tiges robustes et des feuilles en forme de cœur. Cette plante est redoutable. Un petit fragment de tige ou de rhizome permet la création d'un nouvel individu. Elle se développe densément. Elle étouffe tout autre type de végétation. Elle crée ainsi une perte importante de biodiversité. Il est recommandé d'être vigilant de ne pas disperser l'espèce par la fauche ou le déplacement de terres de remblais, par exemple. Le meilleur moyen est encore de ne pas y toucher ou mieux, de ne pas en planter !

Les informations détaillées concernant la prévention et la gestion de la renouée du Japon sont disponibles sur le site : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/les-renouees-asiatiques.html?IDC=6234> Un arbre décisionnel permet de choisir au mieux l'action à entreprendre en fonction de la situation. Les fiches des différentes techniques de gestion sont également consultables en ligne.

Règles d'or à propos des invasives

Tout le monde peut agir de manière préventive, tant les professionnels du secteur horticole que les jardiniers amateurs. Plusieurs mesures sont applicables facilement :

- Prendre connaissance de la liste des plantes invasives, consultable sur www.alterias.be,
- Ne pas les planter,
- Choisir des plantes alternatives, non invasives, consultables sur www.alterias.be,
- Ne pas jeter les déchets verts contenant des invasives dans la nature ou dans les rivières.

Si vous constatez la présence d'une plante invasive, merci d'en informer la cellule de coordination du Contrat de Rivière Dendre à l'adresse crdendre@gmail.com ou par téléphone au 0483/043.477 ou 0483/043.478.

Sensibilisation lors de la Foire Horticole Régionale d'Ath

La cellule de coordination du CR Dendre a tenu un stand d'informations et de sensibilisation du 5 au 7 octobre à Ath. Au programme, jeu de reconnaissance des espèces invasives et indigènes, conseils en matière de prévention et de gestion, documentation,... A côté de la thématique invasive, la création de mare naturelle a été mise en avant. Plus de 270 personnes ont été sensibilisées. Le public rencontré était constitué d'étudiants en horticulture et en environnement, mais aussi des professionnels du secteur, ainsi que du grand public.



Chantiers de gestion chez nos partenaires

Chaque année, la cellule de coordination du CR Dendre participe à des chantiers de gestion sur des sites naturels gérés par certains de ses partenaires. Deux actions ont déjà été menées.

Réouverture d'un sentier à Chièvres

En ce début d'automne, le CR Dendre a prêté main forte au PCDN de Chièvres pour la réouverture d'un sentier de promenade, le 22 septembre. L'action a été relayée dans le journal (article disponible sur: http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2018/10/presse02oct_sentier99_pcdn_chievres.pdf)

La cellule de coordination était accompagnée par trois bénévoles de l'asbl Inclusion. L'objectif est d'inclure des personnes présentant un handicap dans le monde du travail.



Gestion à la carrière du Mouplon

Le 28 septembre, de bon matin, une équipe dynamique de 9 employés de la société Shire est arrivée à l'ancienne carrière du Mouplon, à Lessines. Le CR Dendre et l'asbl Action Nature ont accueilli ces bénévoles afin d'effectuer une gestion de clairières et de prairie sèche. Débroussaillage, ratissage, évacuation de tronc d'arbres,...le travail a été effectué rapidement et dans la bonne humeur.

Au cours de la journée, des explications sur la biodiversité ont été données. Nous avons aussi eu l'agréable surprise d'observer divers amphibiens. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine!



Avis aux entreprises

Vous avez envie de proposer à votre équipe une immersion dans la nature ? Vous souhaitez vous dépasser dans une aventure de terrain ? Le Contrat Rivière Dendre asbl vous propose de participer, en fonction des saisons, à différentes gestions de milieux naturels. Retrouvez toutes les informations dans le document disponible à l'adresse :

<http://contratriveredendre.be/bassin/wp-content/uploads/2012/01/CRD-mise-au-vert.pdf>